



ÉCOLE PATINAGE PLUS
RÈGLEMENTS – SESSION HIVER 2019

AUX PARENTS : Veuillez lire attentivement et expliquer ces règlements à votre enfant en leur faisant comprendre la nécessité de suivre les directives.

1. À son arrivée à l'aréna, **l'enfant doit donner sa présence** à la personne en charge des présences.
2. Il est important d'**arriver à l'aréna au moins 15 minutes avant le début du cours**.
Les parents-bénévoles doivent avoir le temps d'attacher les patins des enfants.
3. **Les parents ne sont pas admis dans les chambres et sur le bord de la patinoire** (banc des joueurs).
Des parents-bénévoles attacheront les patins de vos enfants. Si vous désirez le faire vous-même, vous devez les attacher dans le hall d'entrée de l'aréna. Pour la sécurité de votre enfant, nous recommandons de ne pas attacher les patins à la maison.
4. Toute absence prévue doit être signalée à l'avance à la direction de l'école.
5. Tout élève qui s'absente cinq (5) fois sans raison valable, ou qui ne se conforme pas aux règlements du Club ou aux directives données sera sujet à renvoi après un avertissement.
6. **Tout élève qui arrive en retard de façon répétée se verra refuser l'accès à la chambre pour la session en cours.**
7. Les élèves doivent rester sur la patinoire durant toute leur session de cours.
Il est défendu de quitter sans l'autorisation de la direction.
8. Le respect sous toutes ses formes est de mise sur la patinoire et dans les chambres.
9. **Les parents ou un adulte responsable de l'enfant doivent obligatoirement assister aux sessions en demeurant dans l'aréna pour la période du cours.** Veuillez noter que l'école de patinage n'est pas un service de garde.
Dans le but de maintenir la discipline et d'obtenir le maximum d'efficacité, on leur demande de ne pas déranger les élèves durant les heures de cours. S'ils doivent parler à leur enfant, ils doivent obtenir la permission de la direction de l'école.
10. **Les parents doivent venir chercher les enfants dès la fin du cours dans le hall d'entrée de l'aréna**
(les parents ne sont pas admis dans le corridor – Règlement de Ville de Laval).
11. **Les filles portant les cheveux longs devront les attacher à l'arrière et avoir le visage dégagé en tout temps et aucun bijou ne sera toléré, ceci par mesure de sécurité.**
12. **Il est interdit de mâcher de la gomme, de boire ou manger sur la glace.**
13. **Habillement :**
Les manteaux longs, les vêtements longs, les habits de neige, les jeans, les pantalons en velours côtelés (corduroy), les pantalons au bas évasé, les capes, les châles et les foulards sont interdits en tout temps sur la glace.
Pour la sécurité de votre enfant, le port de gants ou mitaines est obligatoire en tout temps sur la glace
(règlement de Patinage Québec).
14. **Le port d'un casque de hockey homologué CSA est obligatoire pour tous les patineurs du Patinage Plus, enfants et adultes, jusqu'à l'étape 5 inclusivement** (nouvelle politique de Patinage Canada, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2011).
Une fois l'étape 5 réussie, le patineur n'est plus dans l'obligation de porter un casque.
15. **Les protecteurs de lames rigides sont obligatoires** en dehors de la patinoire.
Ils servent à protéger l'aiguillage des lames et à augmenter la sécurité hors glace.

Comité des écoles Patinage Plus

.....

Coupon-réponse - Règlements SESSION – HIVER 2019

NOM DU PATINEUR : _____

Je certifie avoir lu avec mon enfant les règlements de l'école SESSION - HIVER 2019

SIGNATURE DU PARENT OU TUTEUR SI ÂGÉ DE MOINS DE 18 ANS : _____